

REGLEMENT ANNEXE U15 DISTRICT **SAISON 2018-2019**

Joueurs nés en 2004 ou 2005

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 40 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat des U15 est ouvert à toutes les équipes U15 du district n'opérant pas en championnat régional.

En début de chaque saison sportive sera proposée, selon les critères définis par la commission Coupes & Championnats, l'organisation du championnat U15.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller-retour.
- 1 poule de 5 équipes
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les 2 meilleures équipes classées respectivement 1^{ère} et 2^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, à la R2, tandis que les équipes classées respectivement 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, à la D1.

Article 3 : Brassage « Départemental 2 »

Le championnat Brassage « départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 1 poule de 7 équipes et 2 poules de 10 équipes.
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées respectivement 1^{ère} de chaque poule accéderont, si elles en ont vocation, à la D1, tandis que les équipes classées respectivement 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule accéderont quant à elles, si elles en ont vocation, à la D2. Enfin, toutes les autres équipes intégreront la D3.
(cf tableau récapitulatif)

Article 4 : Départemental 1

Le championnat D1 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 1 poule de 6 équipes (composées des 6 équipes retenues à l'issue du Brassage)
 - ⇒ A l'issue de ce championnat, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera championne du Cher U15 D1 2018 - 2019.

Article 5 : Départemental 2

Le championnat D2 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 2 poules de 6 équipes (composées des 12 équipes retenues à l'issue du Brassage)
 - ⇒ A l'issue de ce championnat, les équipes classées 1^{ères} de leur poule seront championnes du Cher U15 D2 2018 - 2019.

Article 6 : Départemental 3

Le championnat D3 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- X poules de X équipes (composées des équipes issues du Brassage) ainsi que des équipes nouvellement engagées).
 - ⇒ A l'issue de ce championnat, les équipes classées 1^{ères} de leur poule seront championnes du Cher U15 D3 2018 - 2019.

Article 7 : Coupes Départementales

Tous les clubs U15 seront automatiquement engagés en Coupe M. Bellaches tandis que tous les clubs U15 régionaux auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club). A l'issue du 1^{er} tour, les équipes éliminées disputeront la Coupe Consolante.

Article 8 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.